

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 25 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUÉDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absents : BOCQUILLON Maud, LE GRAND Mickaël, GOJJARD Laurine.

Procuration(s) : BOCQUILLON Maud à HENRY Catherine, LE GRAND Mickaël à PERON Alan, GOJJARD Laurine à BOURLÈS Christophe.

**Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Christophe BOURLÈS a été élu secrétaire de séance**

Date de convocation : 14/03/2024  
Convocation affichée le : 19/03/2024

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 27  
Présents : 24  
Procuration (s) : 3

Reçu en Préfecture de VANNES le 04/04/2024  
Publié ou notifié le 08/04/2024  
Certifié exécutoire le 08/04/2024  
A GOURIN, le 08/04/2024....  
Le Maire,  
Hervé LE FLOC'H



**15- AVENANT N°1 À LA CONVENTION TRIENNALE DU DISPOSITIF TARIFICATION SOCIALE DES CANTINES SCOLAIRES**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les délibérations en date du 17 décembre 2021 et du 9 juin 2022 approuvant :

- la mise en place d'une tarification sociale pour la restauration scolaire dans le cadre du dispositif de l'Etat "cantine à 1€"
- l'établissement d'une convention triennale entre l'Agence de services et de paiement (ASP) pour le compte et au nom du Ministère des Solidarités et de la Santé et la commune de Gourin.



Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 056-215600669-20240325-D2024250315-DE

## Département du MORBIHAN

Le principe de l'adhésion a permis le versement par l'Etat d'une subvention de 3 € pour chaque repas facturé à 1€ ou moins aux familles.

Depuis le 1er janvier 2024, un bonus EGAlim (bonification de 1€ supplémentaire) est accordé à toutes les cantines inscrites sur ma cantine sous conditions de mettre en place un suivi des achats alimentaires et de réaliser une télédéclaration annuelle.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer l'avenant n°1 à la convention triennale.

VU l'avenant N°1 EGAlim annexé à la présente délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué en cas d'empêchement, à signer l'avenant N°1 EGAlim.

Pour extrait conforme au registre,

A GOURIN, le 25 mars 2024

Le Maire,

Hervé LE FLOCH.



Le secrétaire de séance,

Christophe BOURLÈS.